

le Nord.

Réduction du transport sur de longues distances de polluants atmosphériques dans l'Arctique

Depuis une vingtaine d'années, les scientifiques canadiens ont montré que l'Arctique est le « déversoir » planétaire des polluants organiques persistants (POP) et des métaux lourds. Ces polluants, dont les sources se trouvent loin du Nord, sont transportés sur de grandes distances par air, par mer et par rivières. Dans l'Arctique, ils s'accumulent dans les graisses des espèces animales dont l'homme se nourrit tôt ou tard. Bien que les POP aient été peu utilisés dans l'Arctique, plusieurs ont atteint des concentrations suffisamment élevées dans les espèces animales figurant au sommet de la chaîne alimentaire pour justifier l'émission d'avertissements de danger pour la consommation humaine. Le Canada a signé en 1979 la Convention de la Commission économique des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, et il a participé activement à la négociation des Protocoles sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds, qu'il a signés en juin 1998. De plus, par le biais du PCEA, le Canada participe à la collecte et à l'échange de données concernant les effets des polluants sur la santé. La mise en application de mesures internationales efficaces pour réduire les polluants transfrontaliers figurera en bonne place dans le volet nordique de la politique étrangère du Canada.

Protection de l'environnement marin arctique

À partir des années 70, le Canada a pris, de concert avec d'autres pays, une série de mesures unilatérales pour protéger l'environnement marin arctique menacé par l'accroissement des activités de navigation, affirmant de la sorte sa détermination à exercer un contrôle sur les eaux de l'archipel arctique canadien. Bien que la navigation n'ait pas encore augmenté de façon exponentielle depuis, le Canada partage les préoccupations de ses voisins du bassin circumpolaire quant au développement futur des activités de navigation. C'est pourquoi il a eu des discussions au sujet de l'harmonisation des règles de navigation dans l'Arctique en mettant l'accent sur la protection de l'environnement. Par l'intermédiaire du groupe de travail sur la protection de l'environnement marin arctique, le Canada a collaboré à l'élaboration des lignes directrices sur l'exploitation du gaz et du pétrole en haute mer, au développement d'un programme d'action régional pour la protection de l'environnement marin arctique contre les activités d'origine terrestre et à la formulation des recommandations sur les mesures à prendre à l'égard des activités de navigation présentes et futures. Ce travail se poursuivra dans le cadre de la nouvelle politique canadienne visant le Nord.

Conservation de la flore et de la faune arctiques

Quelque 1 400 espèces végétales et 200 espèces animales sont menacées, vulnérables ou rares dans l'Arctique, et la protection des habitats vulnérables laisse beaucoup à désirer. Dans l'Arctique canadien, par exemple, environ 35 espèces sauvages sont menacées. La conservation des espèces comme l'ours blanc revêt une importance de premier plan pour les cultures des peuples autochtones de l'Arctique. Or, l'Arctique est aussi une région importante pour les espèces dans une perspective mondiale. Par exemple, 15 % des oiseaux du monde se reproduisent dans cette région. Ces facteurs ont amené le Canada à contribuer à la conclusion